

Aux étudiants de L3 Histoire

L3 : Stages de licence : modification de l'organisation, 2020-21

25/11/2020

Stages de licence

Comme vous le savez, vous devez effectuer un stage de 4 à 8 semaines en 2^e ou 3^e année de licence (avec rapport de stage et soutenance). Ce stage est un élément essentiel pour la construction de votre projet pédagogique.

Les conditions sanitaires rendent la réalisation de ce stage difficile pour certains d'entre vous. Avec l'accord des responsables de licence et du département, je modifie l'organisation des stages de licence de la manière suivante

1. Pour les étudiant(e)s qui ont déjà fait et terminé le stage (souvent entre la L2 et la L3) le rapport de stage et sa soutenance restent d'actualité ;
2. Pour ceux qui pourront faire un stage dans les conditions prévues, rien ne change ;
3. Pour celles et ceux dont le stage a été interrompu (donc en cours de L3), on verra au cas par cas, en fonction de la durée effectuée et de la possibilité de rédiger un rapport de stage ;
4. Pour celles et ceux qui ne pourront pas faire de stage alors que leur L3 sera terminée cette année (donc sans possibilité d'être présent(e) l'an prochain), pour remplacer le stage et le rapport, je vous demande de rédiger un rapport sur une profession ou métier qui vous semble relever de vos études, de votre projet professionnel ou de vos centres d'intérêt. Un entretien avec un professionnel est vivement conseillé. Le SCUIO-IP et la BU sont des centres de ressources très utiles. Ce rapport donnera lieu à une soutenance.

Je vous rappelle qu'un stage peut être important pour une admission en master (ne pas oublier de joindre la copie de votre convention de stage dans vos dossiers de candidature).

Les permanences sont maintenues (mercredi au 1^{er} semestre, vendredi au 2^e semestre).

Soyez assurés, qu'en cette période exceptionnelle, l'équipe pédagogique fera le nécessaire pour prendre en compte toutes les situations.

Marie-Cécile Bouju
stages.histoire@univ-paris8.fr